

Neuchâtel, mars 2021

Apiculture 2021

Madame, Monsieur,

Voici la nouvelle version du **registre de suivi des colonies** d'abeilles. Ce registre a été pré-rempli avec les informations que je possède. A réception, je vous demande de le **contrôler** et au besoin de compléter ou de corriger ces données. Ce document, complété avec tous les mouvements de cette saison, doit m'être renvoyé daté et signé au plus tard le

31 octobre 2021

Adresse de retour : Patrick Vogel, Le Côté 22, 2054 Les Vieux-Prés

ou par mail au format pdf uniquement : patrick.vogel@ne.ch

Pour rappel :

- Toute perte importante de colonies d'abeilles doit m'être annoncée (art 8 du règlement cantonal de la police sanitaire du 5 décembre 2016).
- Tout **mouvement d'abeilles** vers ou hors du canton doit être annoncé à l'avance, aux inspecteurs des lieux de départ et d'arrivée, par mail ou avec l'application BeeTraffic, si possible 10 jours avant qu'il ait lieu. Le déplacement ne peut avoir lieu qu'une fois l'autorisation reçue (OFE, art.19a).
- Tout rucher **déplacé** est considéré comme nouveau rucher et doit donc m'être annoncé dans les 10 jours.
- **Importation d'abeilles de l'étranger** : je vous rappelle que, outre les risques sanitaires **importants** (loques, petit coléoptère, etc...) que cela implique, tous les frais liés à l'importation sont facturés au destinataire final. Il faut compter au minimum 300.- par importation que ce soit pour une reine ou un nucléi. Je rappelle également la volonté des vétérinaires cantonaux romands de limiter au maximum les importations.
- En cas de suspicion de maladie ou au moindre doute sur l'état du couvain, je reste atteignable par téléphone au 079.589.16.81 pour lever tout doute.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes bonnes salutations.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires



L'inspecteur cantonal des ruchers

Registre de colonies d'abeilles pour l'année 2021

*Remplir un formulaire distinct pour **chaque** rucher et le retourner **daté et signé** pour le **dimanche 31 octobre 2021 au plus tard** à l'inspecteur ci-dessous*

Adresse de retour : Patrick Vogel, Le Côté 22, 2054 Les Vieux-Prés, patrick.vogel@ne.ch

Apiculteur		Rucher		
Nom, prénom		N° du rucher		
Rue, numéro		Lieu dit :		
NPA/lieu		Coordonnées GPS (X/Y)		
Tél fixe			Date	Nombre
Tél portable		Sorties de l'hivernage	<i>01 avril</i>	
Courriel		Entrées en hivernage	<i>30 octobre</i>	

Merci de vérifier et au besoin corriger-compléter les informations de l'apiculteur et du rucher ci-dessus

Date	Mes abeilles ont été exportées vers le rucher numéro	Mes abeilles ont été importées depuis le rucher numéro	Cause / motif achat, vente, nosémose, loque américaine, loque européenne, couvain calcifié, désertion de la ruche, abeilles mortes de faim	Nombre	Colonie d'abeilles (C), Essaim (E), Nucleus (N), Reine (R), Ruchette de fécondation (RF)	Solde

L'apiculteur ou l'apicultrice sous-signé-e certifie qu'aucune disposition ou mesure de police des épizooties n'interdisaient le déplacement des abeilles et qu'il ou qu'elle n'avait pas connaissance d'un danger de propagation d'une épizootie.

Lieu, date:.....

Signature de l'apiculteur:.....

